

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

Le maire informe ses collègues que le point « 1 » de l'ordre du jour, portant sur les attributions de compensation suite aux transferts de charges liés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est reporté, une réunion préalable ayant été demandée par les services de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

CONTROLE DES LOGEMENTS DECENTS

La Communauté d'Agglomération devant délibérer sur une convention avec la CAF pour instaurer le contrôle de la décence dans les logements, le maire, avant de se prononcer pour la commune de Marpent au conseil communautaire, avait proposé à Mme FROMONT-DANJOU, directrice générale adjointe à l'agglomération pour l'aménagement de l'espace et le renouvellement urbain ainsi qu'à Mme Emma DESETTE, responsable de l'habitat, de venir présenter le projet aux élus.

La commune en effet avait été la première à signer une convention avec la CAF avant de s'en désengager trois ans plus tard devant le caractère excessif de certaines normes qui aboutissaient à classer « indécents » un logement n'ayant pas de main courante pour accéder au grenier, au grand dam des propriétaires qui n'avaient rien de « marchands de sommeil » mais aussi en raison du coût des contrôles supportés par la commune sur une mission relevant en fait de la CAF.

Les représentantes de l'Agglomération ont expliqué que la CAF proposait de généraliser les contrôles aux 42 communes, le contrôle des six communes classées « cible prioritaire » (Marpent en fait partie) étant désormais financé par la CAF.

Une telle généralisation devrait uniformiser le mode de contrôle (en évitant les excès de zèle) sur toute commune et permettre de détecter des anomalies plus importantes susceptibles de relever de la compétence du maire (Règlement Sanitaire Départemental) ou de l'Etat (insalubrité).

Après un échange contradictoire et fort intéressant, une majorité des élus ont estimé que l'évolution du dispositif allait dans le bon sens et qu'il convenait que la commune vote favorablement au conseil communautaire.

LOGEMENT D'URGENCE

Le maire ayant rappelé que le logement situé 52, rue de la place avait déjà servi à deux reprises, le conseil vote la mise à disposition de ce logement au CCAS dans le cadre d'une convention.

TARIFS MEDIATHEQUE

Le maire rappelle que dans de nombreux pays, la gratuité des médiathèques va de soi, que ce soit dans le monde anglo-saxon ou dans le nord de l'Europe, conformément au principe affiché par le Manifeste de l'Unesco.

Le conseil vote à l'unanimité cette proposition d'une carte gratuite et annuelle à l'Oiseau-lyre (incluant bibliothèque et cyber-centre) pour tous les marpentois qui le souhaitent sur présentation chaque début d'année civile d'un justificatif de domicile.

Le conseil fixe la limite des emprunts de livre à trois par adhérent et vote pour les extérieurs un tarif annuel d'adhésion à « L'oiseau-lyre » de 10 € par adulte et 5 € par enfant.

ZONE TRENTE OREE DU BOIS

Les membres présents votent pour la participation de la commune à la réalisation de la zone trente à l'Orée du Bois, soit 253,88 € équivalent à 50 % du coût total.

SCHEMA NUMERIQUE

Les élus ont voté leur accord pour la prise de compétence facultative par l'Agglomération pour la mise en œuvre et l'adoption du Schéma d'Usages et de Services Numériques d'intérêts publics.

REFERENT RSA

Depuis 2009, avec le RSA, le contrat d'insertion - dénommé CER « contrat d'engagement réciproque » - est OBLIGATOIRE, ce qui représente pour Marpent 55 contrats.

Le CCAS de Ferrière-la-Grande, via sa Maison d'Entraide et de la Solidarité, dans une logique de développement intercommunal, a recruté Mme Fatima CHEMAKI qui intervient sur Boussois, Marpent, Recquignies (c'est aussi le CCAS support pour nos emplois saisonniers).

Aujourd'hui, le Conseil Départemental, confronté à des difficultés financières, baisse la subvention du CCAS de Ferrière-la-Grande de 11 000 €.

Le CCAS de Ferrière-la-Grande demande donc aux communes de Boussois, Marpent, Recquignies une participation annuelle de 3500 €.

Les élus ont rejeté pour l'instant cette éventualité, souhaitant que le mode de financement des RSA soit « mis sur la table » (certaines communes paient et d'autre pas) et considérant qu'il s'agissait là d'une compétence départementale.

FAUTEUILS DE CINEMA

Suite aux négociations avec un acheteur d'Anvers, le conseil abroge la précédente délibération et valide le principe d'une vente à 2310 Euros pour 132 fauteuils et 22 strapotins.

ABANDON MANIFESTE

Le conseil mandate le maire pour prendre un arrêté d'abandon manifeste provisoire pour les logements situés au 164, 166 et 168 rue Victor Hugo prolongée, lieu-dit « la barque ».

LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE

La numérotation des futurs logements construit au 60 rue la république ne devant prêter à aucune équivoque, le conseil décide de dénommer cette future résidence « le clos Simone Schwartz », en souvenir de celle qui avait légué tous ses biens au CCAS.